



# Le bulletin municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS



Nov  
Déc  
2023  
N°8

Chers concitoyens,

Vous avez choisi d'habiter à Pontfaverger-M car c'est un village qui correspond à vos attentes : proximité de votre lieu de travail, accueil de vos enfants de la crèche au collège, nombreux logements à des prix modérés, possibilité avec les nombreuses associations de vous épanouir dans le domaine sportif, culturel, détente... Et pour pouvoir faire vos dépenses et achats dans les entreprises et commerces de proximité. La commune a toujours investi pour cela.

Vous avez sûrement eu vent du départ probable d'Intermarché vers la commune voisine. Face à cette probabilité, votre Conseil Municipal a dû prendre une décision difficile pour essayer de le maintenir à Pontfaverger-M. Le tribunal administratif a été saisi afin de juger de la légalité de la nouvelle création d'une zone commerciale. En effet depuis 2017, c'est une compétence du grand Reims et non communale.

Face à la perte de service public et au tout numérique, beaucoup de personnes rencontrent des difficultés administratives devant un écran d'ordinateur, pour remplir des documents ou rechercher des informations sur internet. L'accès aux services est beaucoup plus facile avec une personne physique que devant un ordinateur même doué d'intelligence artificielle. En coordination, avec les services de l'état, nous avons recruté à partir du 2 janvier, deux agents qui vous accueilleront du mardi matin au samedi matin, 24 heures par semaine, pour vous aider ou vous informer gratuitement dans vos démarches. Ce service se fera dans la maison des associations ou pour vous situer, dans la maison située derrière la mairie entre la rue Geoffroy et le parking rue Pérard Noizet. Il sera aussi à la disposition des autres habitants des communes environnantes.

Belles fêtes de fin d'année entourées de vos proches.

Le Maire, Damien Girard

## Conseil Municipal du 14 novembre 2023 :

- Dispositif de signalement
- Attribution de logement du 2 rue de Nayeux
- DETR 2024 – Maison France Services
- Subvention Conseil Départemental de la Marne pour Aménagement de locaux communaux
- Création de poste : Adjoint administratif 32/35<sup>ème</sup>
- Création de poste : Adjoint technique 9/35<sup>ème</sup>
- Suppression de poste
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Prêt bancaire « Aménagement de la voie verte »
- Recours juridique commune de Bétheniville
- Avenant subvention Région Grand Est – Vidéoprotection
- Création d'une maison France Services
- Saint Nicolas
- Décorations Noël
- Entretien des trottoirs
- Travaux Voie verte
- Halloween 2023 CMJ
- Report collectes
- Maison des services
- Atelier parent-enfant
- Fermetures bibliothèque
- Flamme académique
- Cinéligue
- Marché de Noël caritatif
- Soirée Jeux de société

**Prochain Conseil  
Municipal le 21  
décembre 2023 à  
19h45 à la Mairie.**

**Prochain Conseil  
Municipal des  
Jeunes le 26 janvier  
2024 à 19h à la  
Mairie.**

INFORMATIONS

MUNICIPALES

### - Dispositif de signalement

Le Maire expose que les employeurs publics ont obligation de mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Le dispositif est composé de 3 procédures distinctes :

- Recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins de tels actes ou agissements
- Orientation des auteurs du signalement vers les services et professionnels compétents chargés de leur accompagnement et de leur soutien
- Orientation des auteurs du signalement vers les autorités compétentes pour prendre toutes mesures de protection fonctionnelle appropriées et assurer le traitement des faits signalés.

Le Maire propose de déléguer ce dispositif de signalement au Centre de Gestion de la Marne qui l'assure pour l'ensemble du personnel relevant de la collectivité selon les conditions tarifaires suivantes : Droit d'adhésion annuel 500 € par an - Coût par saisine 71 €.

Le Conseil Municipal délègue au Centre de Gestion de la Marne le dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 19 POUR.

### - Attribution de logement – 2 rue de Nayeux

Le Maire fait part de la vacance du logement communal N°2 situé 2 rue de Nayeux et des différentes demandes de logement reçues.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la location « à titre précaire et révocable » du logement vacant N°2 (83 m<sup>2</sup> environ) à Madame GRANCHER Amandine à compter du 15 novembre 2023 et fixe le montant de la location à 703 € par mois (584€ de loyer + 119€ de charges pour le chauffage).

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 17 voix POUR, 1 ABSTENTION, 1 CONTRE

**- DETR 2024 – Maison France Services**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une maison France Services. L'ensemble des travaux envisagés est évalué à 50 794,84 € HT.

Le Conseil Municipal adopte le projet présenté et décide l'engagement de ces travaux pour 2024 pour le montant HT estimé. Le conseil municipal demande l'inscription du dossier au programme 2024 de la DETR.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 Pour.

**- Subvention Conseil Départemental de la Marne – Aménagement de locaux communaux**

Le Maire expose qu'une partie des travaux d'une maison France Services sont éligibles à la subvention du Département de la Marne « Patrimoine communal – Extension, grosses réparations et aménagement des mairies et locaux communaux. » L'ensemble des travaux envisagés éligibles est évalué à 38 527,91 € HT. Le Conseil Municipal demande l'inscription du dossier au programme du Département de la Marne.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 Pour.

**- Création de poste : Adjoint administratif 32/35<sup>ème</sup>**

Le Maire expose que, dans le cadre de l'organisation des services administratifs municipaux, il convient de créer un poste d'Adjoint Administratif (C) à temps non complet (32/35<sup>ème</sup>). Le Conseil Municipal décide la création à compter du 19 décembre 2023. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 15 voix POUR, 4 ABSTENTIONS.

**- Création de poste : Adjoint technique 9/35<sup>ème</sup>**

Le Maire expose que, dans le cadre de l'organisation des services techniques municipaux, il convient de créer un poste d'Adjoint Technique (C) à temps non complet (9/35<sup>ème</sup>). Le Conseil Municipal décide la création à compter du 19 décembre 2023. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 Pour.

**- Suppression de poste**

Le Maire expose que, dans le cadre de la réorganisation des services techniques municipaux, il convient de supprimer un poste. Le Conseil Municipal décide la suppression d'un emploi permanent d'Adjoint Technique, à hauteur de 17/35<sup>ème</sup>, à compter du 19 décembre 2023. .

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 Pour.

**- Mise à jour du tableau des effectifs**

Le Maire expose que suite au départ d'agents communaux et aux créations de postes décidées, il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la Commune. Le Conseil Municipal adopte le tableau des effectifs suivant :

FILIERE ADMINISTRATIVE			
Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Nombre de poste
A	Attaché	35H	1
B	Rédacteur Principal 2ème classe	35H	1
C	Adjoint administratif	24H	1
C	Adjoint administratif	32H	1
FILIERE TECHNIQUE			
Catégorie	Grade	Durée hebdomadaire	Nombre de poste
C	Adjoint technique	35H	3
C	Adjoint technique	9H	1

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 Pour.

**Présents au Conseil Municipal :**

- BESSON Dominique
- BRAU François-Xavier
- CLAUDE Ludovic
- COURTY Aline
- COUSINAT Karen
- DELAVACQUERIE Nathalie
- DEMONGEOT Benoît
- ETCHEVERRY Marie-France
- GAPE Amélie
- GIRARD Amaury
- GIRARD Damien
- GOUYON Emmanuel
- LANOTTE Frédéric
- LECLERC Manuel
- USALUPPI Mélodie

Absents excusés :

- BUAT Frédérique (pouvoir transmis)
- CERCEAU Sophie (pouvoir transmis)
- MAHUT Corinne (pouvoir transmis)
- PREVOST Dany (pouvoir transmis)

**Bibliothèque municipale**

Horaires habituels d'ouverture :

- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 10h à 12h et de 13h30 à 16h30
- Vendredi de 16h à 18h30
- Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h

Fermetures de fin d'année du 23.12.23 au 04.01.24 inclus.

Catalogue en ligne <http://pontfaverger-moronvilliers-pom.c3rb.org/>

### - Prêt bancaire « Aménagement de la voie verte »

Le Président de séance donne connaissance de la demande de financement : Aménagement d'une voie verte sur le territoire de Pontfaverger-M. Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 535 813,48 €.

Le Conseil Municipal approuve le projet qui leur est présenté et détermine les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet : reste à charge de la commune : 107 162,70 € - Autofinancement 7 162,70 € - Emprunt sollicité au Crédit Agricole du NORD EST : Prêt à court terme 100 000 € d'une durée de 12 ans. Remboursement du capital in fine ou par anticipation sans pénalités au taux fixe de 4,45 %. Frais de dossier 100 €.

Le Conseil Municipal autorise la signature de tous les actes contractuels pour la réalisation de l'emprunt.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 Pour.

### - Recours juridique commune / commune de Bétheniville

Le Maire propose la requête à introduire devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN CHAMPAGNE aux fins d'obtenir l'annulation d'une délibération du Conseil Municipal de BETHENIVILLE en date du 22 septembre 2023, laquelle autorise le Maire à entamer l'ensemble des diligences et démarches pour la création d'une zone commerciale, en contradiction avec les directives de la Communauté Urbaine du Grand Reims. Le Maire demande pouvoir au Conseil Municipal afin d'introduire ledit recours et de mandater Maître Emmanuel LUDOT, Avocat à la Cour d'Appel de REIMS, à l'effet de diligenter ladite procédure. Le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à introduire une requête devant le Tribunal Administratif de CHALONS-EN-CHAMPAGNE aux fins d'obtenir l'annulation d'une délibération du Conseil Municipal de BETHENIVILLE en date du 22 septembre 2023. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ladite procédure seront inscrits au budget.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 17 voix POUR, 2 ABSTENTIONS.

### - Avenant subvention Région Grand Est – Vidéoprotection

Le Maire expose le projet relatif à l'installation d'un système de vidéoprotection sur la commune avec des travaux de raccordement à la fibre à prévoir en supplément pour la salle polyvalente, le terrain multisports et l'angle de la rue du Bois de Bar. L'ensemble des travaux complémentaires envisagés est évalué à 24 084,20 € HT. Le Conseil Municipal adopte le projet, décide l'engagement de ces travaux et demande l'inscription de cet avenant à notre dossier validé de subvention de la Région Grand Est.

ADOPTÉ : à la majorité des membres présents, 18 voix POUR, 1 CONTRE.

### - Création d'une maison France Services

Vu la décision de mise en place d'un réseau France Services du Président de la République le 25 avril 2019. L'objectif est que chaque canton soit pourvu d'au moins un France Services.

Les Maisons France Services ont vocation à s'installer en priorité dans les territoires ruraux et dans les quartiers de la politique de la ville. Chaque structure a deux agents polyvalents à sa disposition et repose sur un socle de 9 partenaires obligatoirement présents à travers des « référents territoriaux » : 6 opérateurs (La Poste, Pôle emploi, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, Caisse Nationale d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole) et 3 administrations partenaires (Ministères de l'intérieur, des impôts et de la justice) – peuvent s'ajouter d'autres services publics ou privés : aide personnalisée à la constitution des dossiers (santé, emploi, retraite...), renouvellement de papiers de carte grise, du permis de conduire, accompagnement à la déclaration de revenus, etc.

Les administrés auront également accès à du matériel en libre-service (ordinateur, scanner, imprimante...). L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) assure le pilotage et l'animation de la politique publique France Services. La gouvernance locale est assurée par les préfets des départements. Les porteurs sont des collectivités territoriales, des associations ou le groupe La Poste. Les structures labellisées font l'objet d'une convention tripartite entre le gestionnaire, le Préfet et les partenaires France Services pour une durée ne pouvant excéder celle de l'accord-cadre national avec tacite reconduction. Chaque structure bénéficie de la part de l'Etat d'une dotation forfaitaire annuelle entre 35 000 et 50 000 €. Le Conseil Municipal approuve la labellisation de la maison France Services de Pontfaverger-M. et son adhésion à la charte nationale d'engagement « France Services ».

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents, 19 Pour.







### Saint-Nicolas organisé par SLP et le CCAS

Ce samedi 2 décembre, le soleil était au rendez-vous pour le défilé de Saint-Nicolas et du père Fouettard dans les rues du village.

Cette manifestation est organisée par la commune et l'association SLP Pontfaverger. Les membres du CCAS et du CMJ ont accueilli les enfants à la salle des fêtes pour un spectacle de Guignol suivi d'un goûter

Vous étiez plus de 110 petits et grands. Le spectacle fut réussi et les membres de SLP, du CMJ, ainsi que ceux du CCAS ont été ravis de vous voir aussi nombreux.

### Décorations de Noël par les CMJ et la commission fleurissement

La commission fleurissement avec les bénévoles et des enfants du CMJ se sont retrouvés plusieurs samedis pour créer et mettre en place dans le village, les décorations de Noël. Vous pourrez retrouver toutes ces décorations à différents endroits du village, qui nous espérons égayeront vos fêtes de fin d'année. La scène de Noël face à la Mairie permet de mettre en scène le chalet du Père Noël pour une scène de photo, merci de respecter le lieu et les décorations faites par vos habitants et vos enfants. Merci pour leur engagement et leur créativité.



### Entretien des trottoirs

En cas de neige, de verglas, de stagnation de feuilles et de boues, nous vous remercions de bien vouloir procéder au nettoyage du trottoir situé devant votre habitation pour la sécurité de tous. Pour rappel cet acte est de votre responsabilité pour votre trottoir, la collectivité gère uniquement l'entretien des voiries. Sel à votre disposition, Rue Thiers, derrière la Mairie.

### La voie verte

Avancée des travaux : vous avez sûrement suivi les travaux de la voie verte. Beaucoup de personnes commencent à s'y promener. Soyez prudent, rester à distance des entreprises qui y travaillent. Vous pourrez également bientôt emprunter le cheminement piéton tout le long de l'avenue Nouvion en toute sécurité sans être sur la route. D'autres boucles piétonnes et cyclables seront prévues dans un avenir proche.



### Animations Halloween avec vos CMJ et la bibliothèque

Petit retour en arrière sur l'animation proposée par votre Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) et Ingrid la bibliothécaire Mardi 31 octobre, 110 personnes dont 65 enfants accompagnés de leurs grands-parents, parents, oncles, tantes se sont retrouvés à la petite salle des fêtes pour un concours de costume d'Halloween avec animations.

Les animations étaient : histoires effrayantes lues par Ingrid, maquillages, ateliers créatifs, boîtes sensorielles d'exploration faites par Solenn l'art-thérapeute, le cocktail de l'horreur et le concours de déguisement où plus de 22 enfants ont participé. Cela a été très difficile de départager les enfants car tous les costumes étaient magnifiques.

11 CMJ étaient présents et avaient organisé en amont cette manifestation avec l'aide de quelques adultes. Ils ont tenu les différents stands avec sérieux et amusement en même temps.

Les participants ne sont pas venus uniquement de Pontfaverger-M mais également de Bazancourt, Reims, Tinquieux...

Un grand merci aux organisateurs, aux enfants présents et à leurs accompagnateurs.

Nous espérons que cette animation vous ait plu, elle sera certainement renouvelée l'année prochaine. Les sourires et la participation de tous en disaient long...

Vos CMJ ont encore plein d'autres idées et ils vous donneront rendez-vous pour d'autres surprises et événements, n'hésitez pas à les contacter sur leur mail pour toute demande : cmj51490@gmail.com

### DIRECTION DES DÉCHETS ET DE LA PROPRIÉTÉ PÔLE EST



### Report collectes de Noël et du Nouvel An

- Les collectes des poubelles jaunes sont reportées ainsi :
- collecte du lundi 25 décembre 2023 avancée au samedi 23 décembre 2023.
- collecte du lundi 1<sup>er</sup> janvier 2024 avancée au samedi 30 décembre 2023.

Les agents du Grand Reims passent sur la commune jusqu'au 15 décembre 2023 pour la vente des calendriers 2024. N'hésitez pas à leur demander leur carte professionnelle.